



EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 avril 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 6 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 01/04/2021

Date d'affichage 01/04/2021

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Procurations :

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice, a été élu secrétaire de séance

Approbation du Compte Administratif 2020, budget lotissement

Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses de l'exercice :	74 345 €
Recettes de l'exercice :	72 738 €
Résultat de l'exercice 2020 :	- 1 607 €
Résultat antérieur 2019 reporté :	20 443.48 €

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	78 220.48 €
Recettes de l'exercice :	74 345.00 €
Résultat de l'exercice 2020 :	- 3 875.48 €
Déficit antérieur 2019 reporté :	- 13 904.47 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : voix**

Contre : voix

Abstention : voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 06 avril 2021
Le Maire, Anthony ROULLIER



PROJET